

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h, le jeudi de 17h à 19h, le samedi de 10h à 12h.
Téléphone 01.34.66.62.33
Email : mairie.epiais-rhus@wanadoo.fr
site internet : www.epiais-rhus.fr

Février 2011, numéro 89

Agenda du village

11 mars - Loto de l'AEB au Foyer rural
20 et 27 mars - Elections cantonales
27 mars - Bourse aux plantes
30 mars - Assemblée Générale du Foyer Rural à 20h30
2 avril - Carnaval et chasse aux oeufs

La souscription est lancée pour participer à la fabrication de la cloche du village.

Le 8 février 2011, la convention a été signée avec la Fondation du Patrimoine, en présence du Père Hugues de la Villegeorges et de la Fondation du Patrimoine, ainsi que d'habitants et d'élus du village.

Tout un chacun peut participer à cette opération qui consiste à fondre une nouvelle cloche qui rythmera la vie des Epiais-Rhussiens.



Des bulletins de souscription supplémentaires sont disponibles en Mairie et auprès de la Fondation du Patrimoine, possibilité de souscrire en ligne. (Le versement d'un don à cet organisme permet de bénéficier d'un reçu fiscal) www.fondation-patrimoine.org/fr/ile-de-france-12



Permanences parlementaires de M. le Député Philippe Houillon

MARS 2011	VENDREDI 18 H 30 – 19 H 30	SAMEDI 9 H 30 – 11 H 00
05		CHAUSSY
11	LIVILLIERS	
12		COMMENY
18	CHARS	
19		BRAY ET LÛ
25	HÉDOUVILLE	
26		SERAINCOURT

Le service de transport collectif rural, mis en place par le Conseil Général, a été supprimé au 1er février 2011, en raison de la faible quantité d'utilisateurs.



La préfecture du Val-d'Oise a changé de numéro d'appel composez le :

01.34.20.95.95 (prix d'un appel local)



Ouverture d'enquête publique : Aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle

Projet de modification permanente de la circulation aérienne d'approche aux instruments de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle



Une **enquête publique**, d'une durée de 31 jours consécutifs, préalable au projet de modification permanente de la circulation aérienne d'approche aux instruments de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle, se déroulera **du 2 mars au 1er avril 2011 inclus**. (arrêté inter-préfectoral n°10-137du 3/02/2011). Cette enquête devait initialement se dérouler du 5 février au 7 mars. Un dossier d'information est consultable sur le site de la DIRAP.



Elections cantonales du 20 mars (1er tour) et 27 mars 2011 (2nd tour)

Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 20h00, dans la salle du Foyer Rural, derrière la Mairie.

Enfouissement à Rhus

Les travaux d'enfouissement de réseau France Telecom, du 1 au 30 Rue Saint Jean ainsi que la rue de la Source ont commencé le 26 Janvier 2011.

Des tranchées sont réalisées sur la chaussée et les trottoirs pour y poser des fourreaux PVC et des boites de raccordement, de plus l'entreprise DTP2I s'apprête à réaliser les pénétrations chez les abonnés concernés. Ces tranchées causent beaucoup de désagrément veuillez nous en excuser, mais elles sont nécessaires.

La 2^{ème} phase consistera à réaliser les câblages et les raccordements des usagers.

La 3^{ème} phase sera consacrée à l'enlèvement des poteaux bois et réfection des bitumes, des allées, des trottoirs.

Extrait du Compte rendu du conseil municipal
du 16 décembre 2010

1°) Proposition d'adhésion à la SAFER

Considérant que la mission de la SAFER est de définir avec une collectivité les modalités d'un dispositif de surveillance et d'intervention foncière en vue de protéger les espaces naturels et ruraux du territoire communal.

Considérant que la SAFER peut exercer un droit de préemption pour le compte de la collectivité qui, elle, n'a pas ce pouvoir sur les zones NC

Considérant le coût d'adhésion annuel fixé à 660 euros HT calculé en fonction du nombre d'habitants.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le contenu de la convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 13 voix pour et 2 voix contre,**

APPROUVE la convention SAFER

AUTORISE le Maire à signer la convention

DIT qu'un crédit suffisant sera prévu au BP 2011

2°) Contrat groupe d'assurance statutaire du CIG / Dexia Sofcap

VU les documents transmis (rapport d'analyse du C.I.G) ;

CONSIDERANT la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code des Marchés Publics ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les taux et prestations négociés pour la Collectivité d'Epiais-Rhus par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ; DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2011 au contrat d'assurance groupe (2011-2014) et jusqu'au 31 décembre 2014

pour les agents CNRACL pour les risques (Décès, accident du travail, Longue maladie/Longue durée, maternité, maladie ordinaire) au taux de 5,30 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 15 jours sur le risque de maladie ordinaire

Et pour les agents IRCANTEC pour tous les risques, au taux de 1,35 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 10 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire,

PREND ACTE que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0,12 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés, Et à cette fin,

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

3°) SIMVVO : remplacement d'un délégué

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à l'élection partielle d'un délégué suppléant qui représentera la Commune au SIMVVO,

Mme Nicole STALMACH a fait part de sa candidature,

Compte tenu des résultats du vote,

Mme Nicole STALMACH est élue déléguée suppléante, **à l'unanimité,**

4°) SIS BERVERAL : remplacement d'un délégué

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à l'élection partielle d'un délégué suppléant qui représentera la Commune au SIS de BERVERAL,

Monsieur Dominique LOIZEAU a fait part de sa candidature,

Compte tenu des résultats du vote,

Monsieur Dominique LOIZEAU est élu délégué suppléant, **à l'unanimité,**

A l'unanimité du Conseil Municipal, il a été décidé de scinder la délibération du Colombier en deux, la première pour la reprise de la voirie, et la seconde pour la division et la création de 4 logements.

5°) Projet de réhabilitation du bâtiment du Colombier : reprise de la voirie Place du Colombier par la commune

Monsieur le Maire rappelle la teneur globale du projet qui consiste à scinder la parcelle AE 443, à proposer à la vente la partie habitable existante et à réhabiliter la grange attenante en créant 4 logements aidés,

Considérant que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée AE 443 qui constitue le lot n°1 du lotissement du Colombier, comprenant un bâtiment,

Vu l'étude de faisabilité sur la réalisation de 4 logements aidés présenté par le Pact Arim le 2 novembre 2010

Considérant la relative complexité de la situation foncière qui pourrait être simplifiée par une rétrocession à la commune de la voie d'accès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

MANDATE M. le Maire pour prendre contact et obtenir l'engagement des différents co-proprétaires de la parcelle AE 447, ainsi que le propriétaire de la parcelle AE 442 pour la rétrocession des parcelles à la commune,

APPROUVE les termes de l'échange ci-dessus énoncé,

DIT que cette transaction devra se faire devant notaire.

6°) Projet de réhabilitation du bâtiment du Colombier : division et création de logements aidés

Monsieur le Maire rappelle la teneur globale du projet qui consiste à proposer à la vente la partie habitable existante et à réhabiliter la grange attenante en créant 4 logements aidés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
AUTORISE la division de l'immeuble bâti AE 443 en vue de la
vente de l'appartement existant,
AUTORISE le Maire à prendre contact avec le service des
domaines pour évaluer la valeur des parcelles à créer,
APPROUVE le projet de création de 4 logements aidés
AUTORISE le Maire à prendre contact avec un géomètre ex-
pert pour procéder à la division et à signer les documents
nécessaires
AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour une as-
sistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

7°) Schéma directeur eaux usées et eaux pluviales

Considérant que les communes ont pour obligation de mettre
en place un zonage d'assainissement.

Vu la présentation d'un projet de zonage eaux usées - eaux
pluviales à la commission environnement du 6 décembre
2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
APPROUVE le projet de zonage tel que défini

DONNE SON ACCORD pour le lancement de l'enquête publi-
que

AUTORISE le Maire à lancer la procédure et à signer les do-
cuments s'y rapportant.

Du côté de l'Ecole



Inscription scolaire

Votre enfant est né en 2008, vous pouvez dès à présent l'inscri-
re pour la rentrée 2011/2012. Pour ce faire, il vous suffit de
venir en Mairie muni de votre livret de famille, nous vous
délivrerons un certificat d'inscription. Par la suite, il faudra
prendre rendez-vous avec le Directeur de l'Ecole et lui remettre
ce certificat ainsi que le carnet de santé de l'enfant (pour vérifi-
cation des vaccins).

Je Jardine Mon Village

De nouvelles plantations dans le cadre de l'opération
Je Jardine Mon Village auront lieu au printemps.
Si vous avez raté les sessions précédentes et
que vous souhaitez participer, faites-vous
connaître en mairie **avant le 10 mars**.



Vergers

Les nouveaux vergers épiaisrussiens prennent forme ! Huit
arbres ont été plantés sur des terrains communaux : six autour
de l'aire de jeux et deux à côté du lavoir du Petit Vin.

Les six arbres de l'aire de jeux sont deux cerisiers (Bigarreau
Moreau et Géant d'Hedelfingen), un pommier Reinette Abry,
un cognassier Géant de Vranja, un prunier Reine-Claude
d'Oullins et un poirier Louise Bonne d'Avranches.

Les deux du lavoir sont un noyer La parisienne et un poirier.

Voilà de quoi se régaler de mai à novembre !

2011, une année importante pour les forêts



L'assemblée générale des Nations
unies a déclaré 2011 « année internationale
des forêts » afin de sensibiliser les opinions sur
l'importance de la gestion durable et de la
conservation des forêts.

La forêt, un atout pour la France

En France, la superficie forestière a augmenté
de 50% depuis 1950. Aujourd'hui les forêts cou-
vrent 30% de notre territoire.

Les forêts sont un atout majeur pour notre éco-
nomie, en particulier dans les zones rurales. La
filière forêt-bois française compte 425 000 em-
plois, soit deux fois plus que l'industrie automobi-
le, et génère un chiffre d'affaire de 40 milliards
d'euros.

Les forêts françaises rendent d'innombrables
services à la société : régulation du régime des
eaux, diminution des risques en montagne, bio-
diversité, etc.

Un concours pour élire le plus bel arbre de l'année

Le ministère du développement durable est par-
tenaire de l'opération "Elisez l'arbre de l'année
2011" aux côtés de Terre sauvage et de l'Office
national des Forêts. Tout le monde peut partici-
per, il suffit d'envoyer une photo de son arbre
préféré accompagnée d'un mot expliquant son
importance aux yeux du candidat. Le lauréat
sera désigné en novembre 2011 et les plus bel-
les contributions feront l'objet d'une exposition
sur les grilles de l'UNESCO en fin d'année.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur
www.terresauvage.com

Retrouvez les informations de ministère du déve-
loppement durable sur l'année internationale des
forêts en ligne :

[http://developpement-durable.gouv.fr/-2011-
Annee-internationale-des,4080-.html](http://developpement-durable.gouv.fr/-2011-Annee-internationale-des,4080-.html)

Comme annoncé dans le bulletin annuel, la mu-
nicipalité s'associe à l'opération Laissons pou-
sser ! Proposée par Natureparif avec le PNR du
Vexin.

Si vous êtes motivé pour semer une parcelle de
prairie fleurie dans votre jardin, manifestez-vous
en mairie avant le 10 mars.

Plus d'infos sur le site
<http://www.laissons pousser.com>

**Notez dans votre agenda : la
bourse aux plantes aura lieu
dimanche 27 mars !**



Initiation au tableur informatique avec l'AOJE et la CCVS

Les mardis 29 mars ; 5 avril ; 26 avril et 3 mai

Les stages ont lieu dans les locaux de l'AOJE à Ennery - Participation aux frais : 20,00€ pour les 4 séances

Possibilité d'apporter son PC portable (prévenir dans ce cas pour une bonne organisation)

Renseignements et inscriptions auprès de Francisco, AOJE, 9 chemin d'une ruelle à l'autre 95300 ENNERY. 01 30 38 11 84



Le dimanche 16 janvier 2011, le village et les environs étaient conviés non seulement à déguster la galette offerte par le Foyer Rural mais également à écouter les "Cats Jogging", groupe d'"anciens jeunes" du village qui s'est reconstitué plus de vingt ans après ! Tous (et ils étaient nombreux, plus de 120!) sont repartis très enthousiastes par la qualité musicale et la convivialité manifestée par ce groupe qui a laissé, il faut le dire, un grand moment d'échange intergénérationnel et de bonheur. D'ailleurs, la presse locale n'a pas manqué de s'en faire l'écho. Mille mercis aux "Cats Jogging" pour cette qualité et cette joie de vivre et attendons avec impatience les beaux jours pour une nouvelle prestation de leur part dans notre village.

Thé dansant

Le dimanche 6 février 2011, nous nous sommes retrouvés autour d'un thé dansant animé par Mélodies Retrouvées. Michel Farez nous a assuré un après-midi de danses de tous répertoires, pour la joie des uns et des autres, le tout agrémenté par les gâteaux confectionnés par ces dames du village. Merci à toutes les pâtisseries et à Michel Farez pour ces moments d'évasion.



A partir du 4 avril 2011, nous ouvrons au Foyer Rural un cours pour adultes "Initiation au théâtre" de 19h00 à 21h00. N'oubliez pas de vous inscrire auprès de Christiane Reynaud (tel: 01.34.66.68.94)."

Repas des aînés

Le Centre Communal d'Action Sociale a organisé le 10 février 2011 un repas convivial au Foyer Rural servi par le Traiteur Leroy, qui a ravi les papilles. Certains participants ont ensuite foulé la piste de danse en rythme, grâce à l'accordéon de M. Farez.



Les échos de l'interco et des environs...

Du 15/01 au 1/05/2011 - Exposition « Bougez vert » au musée du Vexin français à Théméricourt.



Depuis le 01/02/2011 - Pontoise et ses souterrains (tous les dimanches). L'Office de tourisme vous emmène à la découverte de l'histoire de Pontoise à travers ses carrières, ses puits d'extraction, ses caves et salles voûtées, ses escaliers à mains et militaires, ses monuments, places et ruelles. Rendez-vous à 14h30 à l'Office de tourisme de Pontoise. Tarifs : 6 € ; 4 € pour les 7-14 ans. Sur réservation au 01 30 38 24 45.

23/02/2011 - Ateliers « Véhicules du futur » proposés par le musée du Vexin français dans le cadre de l'exposition "Bougez Vert !". A Théméricourt à 14h30 – à partir de 6 ans – sur réservation – tarif : 3 € Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte (gratuit pour l'accompagnateur). L'animation comprend la visite de l'exposition et un atelier de réflexion sur le fonctionnement des véhicules de demain et d'une création en Playmaïs. Réservations au 01 34 48 66 00.

06/03/2011 - A la découverte des premières floraisons avec les ânes. en partenariat avec Natures et Découvertes, le 1er dimanche de chaque mois dans le cadre des « dimanches nature ». Dégustation de jus de pommes et pain d'épices du Vexin au retour de la balade. Sortie le dimanche 6 mars de 14h30 à 17h à Longuesse. Inscriptions auprès de Nature et Découvertes – Renseignements auprès de Gilles : Anes en Vexin 06 86 86 01 86.



08/03/2011 - Des métiers de femmes. Sortie proposée à Vétheuil par MB Vieillard, guide du Vexin français à l'occasion de la journée de la femme. Informations au 06 76 06 97 54 / <http://guideparc.free.fr>

20/03/2011 - La balade du dimanche (jusqu'au 2 octobre) proposée en partenariat par le Parc et l'association des Guides du Vexin français, un programme de sorties hebdomadaires, chaque dimanche du 20 mars au 2 octobre 2011.



Tél. : 06 49 79 97 42
guidesvexinfrancais@free.fr